

	Direction de la Protection et de la Sûreté Nucléaire Service de Sécurité Radiologique	MR/DPSN/SSR/RAD/TAB/4.2/009 Indice 1
	Référentiel de la radioprotection au CEA	Novembre 2011 Page 3 sur 7

TABLE DES MATIERES

1.	OBJET	4
2.	CHAMP D'APPLICATION	4
3.	RESPONSABILITES	4
4.	COMPOSITION DU REFERENTIEL DE LA RADIOPROTECTION AU CEA	4
5.	LISTE DES DOCUMENTS CONSTITUANT LE REFERENTIEL DE LA RADIOPROTECTION AU CEA.....	5
5.1.	Liste des notes d'instruction générales (NIG) relatives à la radioprotection	5
5.2.	Liste des circulaires de la DPSN.....	5
5.3.	Liste des documents constituant le référentiel technique du CEA.....	5
5.4.	Liste des guides pratiques du CEA	6
5.5.	Liste des circulaires, lettres particulières et guides autres que CEA	6
6.	TENUE A JOUR DU REFERENTIEL.....	7

	Direction de la Protection et de la Sûreté Nucléaire Service de Sécurité Radiologique	MR/DPSN/SSR/RAD/TAB/4.2/009 Indice 1
	Référentiel de la radioprotection au CEA	Novembre 2011 Page 4 sur 7

1. OBJET

Ce présent document a pour objet de présenter la liste des documents constituant le référentiel de la radioprotection au CEA, sans préjudice des exigences réglementaires en la matière.

2. CHAMP D'APPLICATION

Le référentiel interne de la radioprotection au CEA est applicable sur toutes les installations du CEA.

3. RESPONSABILITES

Il appartient au chef d'installation de définir et de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs et du public, accédant au périmètre de son installation.

A ce titre, il met en œuvre les exigences définies dans le référentiel interne de la radioprotection au CEA.

Pour ce faire, il s'appuie sur l'expertise technique de la personne compétente en radioprotection (PCR) ou du service compétent en radioprotection (SCR) désigné par le directeur de centre.

Dès lors qu'un risque d'exposition aux rayonnements ionisants existe pour les personnels d'entreprises extérieures, d'autres exploitants ou dans le cadre d'une collaboration, le chef d'installation communique la liste des documents constituant le référentiel de la radioprotection au CEA, et en tant que de besoin les documents associés qui leurs sont nécessaires. Il veille à la mise en œuvre des dispositions afférentes.

La PCR ou le SCR en tant qu'expert compétent en radioprotection, vérifie dans les installations du CEA, que les exigences définies dans le référentiel de la radioprotection au CEA sont respectées par tous les personnels présents.

4. COMPOSITION DU REFERENTIEL DE LA RADIOPROTECTION AU CEA

Le référentiel de la radioprotection au CEA est constitué :

- de notes d'instruction générales (NIG) émises par l'Administrateur général définissant les prescriptions impératives à caractère général et permanent relatives à l'organisation de la radioprotection au CEA ;
- de circulaires de la direction de la protection et de la sûreté nucléaire (DPSN) définissant les modalités d'application au CEA, des dispositions réglementaires ou d'exigences particulières relatives à la radioprotection ;
- de référentiels techniques du CEA précisant les méthodologies de mises en œuvre au CEA des dispositions réglementaires ou interne, en matière de radioprotection ;
- de guides pratiques pour l'aide à la mise en œuvre de la radioprotection dans les installations du CEA ;
- De circulaires guides et de lettres particulières émanant des autorités de sûreté nucléaires ou des autorités administratives explicitant des dispositions réglementaires sur un sujet spécifique.

	Direction de la Protection et de la Sûreté Nucléaire Service de Sécurité Radiologique	MR/DPSN/SSR/RAD/TAB/4.2/009 Indice 1
	Référentiel de la radioprotection au CEA	Novembre 2011 Page 5 sur 7

5. LISTE DES DOCUMENTS CONSTITUANT LE REFERENTIEL DE LA RADIO-PROTECTION AU CEA

5.1. Liste des notes d'instruction générales (NIG) relatives à la radioprotection

NIG	Titre
N° 546	Organisation de la radioprotection dans les centres et installations du CEA

5.2. Liste des circulaires de la DPSN

Circulaire	Titre
DPSN N°12	<i>Modalités de dérogation aux valeurs limites d'exposition aux rayonnements ionisants lors d'une intervention en situation d'urgence radiologique (*)</i>
DPSN N°13	Modalités de gestion des équipements de protection des voies respiratoires sur les centres CEA
DPSN N°3	Conditions d'accès des travailleurs non classés A ou B en zone réglementée
DPSN N°4	Organisation de la radioprotection dans le cadre des opérations réalisées par une entreprise extérieure
MR N°1/ RHF N°1	Formation à la prévention des risques professionnels

(*) à paraître

5.3. Liste des documents constituant le référentiel technique du CEA

Titre	Référence
Les règles générales de radioprotection du CEA.	MR/DPSN/SSR/RP/Ins/4.2/004
Modalités de cotation des risques radiologiques sur les fiches de poste et de nuisances	MR/DPSN/SSR/2008-95 du 09/05/2008
Modalités et critères de déclaration des événements significatifs impliquant la radioprotection pour les installations nucléaires de base	MR/DPSN/SSR/2006-107 du 27/04/2006
MODELE Note de nomination des personnes compétentes en radioprotection (PCR) du CEA.	MR/DPSN/SSR/RAD/MOD/4.2/008
Procédure applicable en cas de dépassement d'un seuil d'alerte dosimétrique – exposition externe individuelle – dosimétrie passive	DPSN/SSR/PRO/01
Règles particulières relatives à l'organisation de la radioprotection dans le cadre des opérations réalisées par une entreprise extérieure	MR/DPSN/SSR/RAD/INS/4.2/010

	Direction de la Protection et de la Sûreté Nucléaire Service de Sécurité Radiologique	MR/DPSN/SSR/RAD/TAB/4.2/009 Indice 1
	Référentiel de la radioprotection au CEA	Novembre 2011 Page 6 sur 7

5.4. Liste des guides pratiques du CEA

Titre	Référence
Démarche d'Evaluation des Risques Radiologiques	MR/DPSN/SSR/RP/GU/4/007
Guide d'application de la circulaire MR n°1/RHF n°1	MR/DPSN/SSC/SEC/RET/4.2/0120
Méthodologie du contrôle du caractère sans radioactivité ajoutée et non contaminant d'une zone	DCS/SHSP/2000-371 du 03/05/2000
Procédure type pour le contrôle radiologique et le tri du linge porté dans les installations du CEA	CSSN janvier 1999
Recommandations pour l'utilisation des repères en activité incorporée (RAI) et des repères en concentration atmosphérique(RCA)	MR/DPSN/SSR/RAD/RET/4.2/0005

5.5. Liste des circulaires, lettres particulières et guides autres que CEA

Objet	Référence	Année	Emetteur
Circulaire relative à l'arrêté du 15 mai 2006	DGT/ASN n°01	2008	DGT/ASN
Circulaire relative aux mesures de prévention des risques d'exposition aux rayonnements ionisants	DGT/ASN n°04	2010	DGT/ASN
Les contrôles réglementaires	ASN-DRD-N° 0512-2009	1 999	ASN
Sortie de matériel et outillage des sites nucléaires Limites de contamination fixée et non fixée	DSIN/FAR/SD1/n°10742 /2001	2001	DSIN
Evènement significatif impliquant la radioprotection			
Annexe 7 du guide relatif aux modalités de déclaration et à la codification des critères relatifs aux événements significatifs impliquant la sûreté, la radioprotection ou l'environnement applicable aux INB et aux transports de matières radioactives		2005	ASN
Modalités de déclaration et codification des critères relatifs aux événements significatifs dans le domaine de la radioprotection hors INB et transports de matières radioactives	Guide de l'ASN n°11	2009	ASN
Annexe 1D de l'instruction relative à la déclaration au délégué, des accidents ou incidents intéressant la sûreté nucléaire ou la radioprotection survenant d'une INBS ou un système nucléaire militaire ou au cours d'un transport.	Instruction N°12/DSND	2007	DSND

	Direction de la Protection et de la Sûreté Nucléaire Service de Sécurité Radiologique	MR/DPSN/SSR/RAD/TAB/4.2/009 Indice 1
	Référentiel de la radioprotection au CEA	Novembre 2011 Page 7 sur 7

6. TENUE A JOUR DU REFERENTIEL

Le référentiel interne de la radioprotection au CEA est tenu à jour par la direction de la protection et de la sûreté nucléaire (DPSN). La rédaction des documents CEA mentionnés dans les tableaux 5.2 à 5.4 est assurée par la DPSN, qui s'appuie pour ce faire, sur les centres du CEA et notamment les PCR et les SCR des centres du CEA.

La diffusion de ce référentiel est assurée par la DPSN vers les directions de centre et les services compétents en radioprotection. Ces derniers assurent les diffusions aux acteurs concernés sur leurs centres. En fonction de l'objet des documents produits, la liste de diffusion peut, en tant que de besoin, être élargie à d'autres unités (ISE, cellules de centre..).